

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Rapport de la direction	5
États financiers	
Revenus et dépenses	6 - 7
Évolution des soldes de fonds et variation de la dette nette	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Situation financière	11
Notes complémentaires	12 - 26
Annexes	27- 118

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Au Chef et Conseillers
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des soldes de fonds et variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
Le 27 juillet 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111174

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public prescrites pour les gouvernements telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

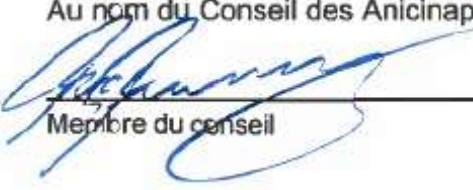
La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

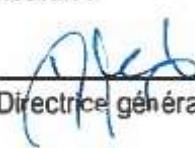
Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction et les membres du conseil d'administration assument ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Conseil rencontre périodiquement la direction et les membres du conseil d'administration ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., effectue un audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime son opinion sur les états financiers. L'auditeur indépendant a pleinement et librement accès à la direction et aux membres du conseil d'administration du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik et les rencontrent lorsque nécessaire.

Au nom du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik :


Membre du conseil


Directrice générale

Le 27 juillet 2020

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Revenus		
Services aux Autochtones Canada (SAC)		
Entente de transferts financiers	4 273 627	3 496 851
Paiements de contribution fixes	2 163 179	1 694 257
Paiements de contribution souples		244 418
Remboursements et recouvrements		(38 127)
Secrétariat aux affaires autochtones	162 400	866 560
Santé Canada		
Entente	3 669 382	2 594 046
Remboursements et recouvrements	(69 127)	(70 029)
Conseil en Éducation des Premières Nations	864 858	865 773
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)		
Entente	455 508	450 596
C.S.S.S.P.N.Q.L.	92 927	204 524
Gouvernement provincial		
Entente	173 850	238 229
Gouvernement fédéral		
Entente	108 761	17 828
C.D.R.H.P.N.Q.		
FRC	193 349	191 408
FAE	122 090	105 554
FRC-J	22 391	22 159
PCC	29 380	38 722
Régional / Local autres	1 600	28 104
Revenus contrats et services des secteurs de la communauté	1 107 096	1 254 698
Revenus de contrats et services	117 624	295 997
Frais communautaires	177 197	136 197
Revenus de donateurs	11 420	11 605
Revenus de garderie	43 101	37 857
Intérêts et frais d'administration	87 959	71 332
Intérêts - Fonds affecté en fiducie	188	746
Revenus d'inscription	920	3 982
Autres revenus	78 485	91 784
Remboursements - Commission de crédit	9 841	
Redevances	1 091 251	
	<hr/>	<hr/>
Revenus reportés de l'année précédente	14 989 257	12 855 071
Revenus reportés à l'année suivante	3 223 814	2 038 987
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 355 470)	(3 223 814)
	<hr/>	<hr/>
	(274 644)	(808 757)
	<hr/>	<hr/>
	13 582 957	10 861 487

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Dépenses		
Salaires et charges sociales	5 497 183	4 560 629
Rémunération du chef et des conseillers	183 014	135 427
Salaires et charges sociales - CSEF	19 666	81 280
Activités récréatives et culturelles	90 466	68 682
Activités scolaires et pédagogiques	11 412	82 017
Assurances	63 939	57 165
Énergie et carburant	292 419	360 838
Contrats	2 093 885	1 429 439
Entretien et réparations	266 494	207 746
Entretien et réparations du matériel roulant	124 696	121 002
Charges locatives	24 363	84 956
Frais de formation	375 589	157 132
Allocation de formation	152 156	134 458
Frais de scolarité	18 023	20 886
Transport scolaire	32 697	43 662
Pensions et allocations pour étudiants	21 140	39 780
Frais de voyages et de déplacements	247 538	263 466
Frais de transport contractuel SSNA	8 825	9 336
Honoraires professionnels	147 732	124 747
Matériel et fournitures	442 884	379 175
Matériel médical	40 874	58 364
Matériel scolaire	4 341	2 441
Collations	103 598	73 143
Aide sociale - Besoins fondamentaux	246 980	312 059
Séjour hors foyer	10 080	4 253
Frais de gestion		5 000
Papeterie et fournitures de bureau	1 579	2 297
Frais de poste et de transport	6 608	7 543
Commission de crédit	22 880	13 378
Publicité et promotion	11 695	11 668
Réunions	21 428	18 251
Taxes, licences et permis	16 272	14 745
Frais de membres - Inscriptions	9 331	21 701
Télécommunications	47 760	55 663
Frais d'administration		932
Ajustement des dépenses refacturées des années antérieures	(23 317)	(28 818)
Dépenses contrats et services des secteurs	572 064	844 850
Dépenses services publics des secteurs	233 761	244 464
Dépenses opérations par secteurs	301 270	165 384
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	68 155	6 614
Amortissement des immobilisations corporelles	829 315	717 820
Amortissement des droits d'usage	3 691	3 886
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(525 642)	(415 120)
	12 116 844	10 502 341
Excédent des revenus sur les dépenses	1 466 113	359 146

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets
(dette nette)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

SOLDES DE FONDS

					2020	2019
	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds d'administra- tion	Fonds de réserve	Total		
	\$	\$	\$	\$		
Solde au début	22 302	3 444 239	(397 673)	1 190 240	4 259 108	3 899 962
Excédent des revenus sur les dépenses	188	375 519	780 646	309 760	1 466 113	359 146
Investis en immobilisations corporelles	632 955	(632 955)			-	-
Solde à la fin	<u>22 490</u>	<u>4 452 713</u>	<u>(249 982)</u>	<u>1 500 000</u>	<u>5 725 221</u>	<u>4 259 108</u>

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets (dette nette)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

					2020	2019
	Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
Excédent des revenus sur les dépenses	188	375 519	780 646	309 760	1 466 113	359 146
Immobilisations corporelles						
Amortissement des immobilisations corporelles		829 315			829 315	717 820
Amortissement des droits d'usage		3 691			3 691	3 886
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		68 155			68 155	6 614
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(834 980)			(834 980)	(1 293 593)
Cession d'immobilisations corporelles		2 000			2 000	25 000
	188	443 700	780 646	309 760	1 534 294	(181 127)
Variation des actifs non financiers						
Frais payés d'avance			(92 418)		(92 418)	41 369
Variation d'actifs assujettis à des restrictions	(188)				(188)	(746)
	(188)	-	(92 418)	-	(92 606)	40 623
Variation des actifs financiers nets (dette nette)	-	443 700	688 228	309 760	1 441 688	(140 504)
Actifs financiers nets (dette nette) au début	-	(4 524 160)	1 702 953	1 190 240	(1 630 967)	(1 490 463)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin	-	(4 080 460)	2 391 181	1 500 000	(189 279)	(1 630 967)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	1 466 113	359 146
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	829 315	717 820
Amortissement des droits d'usage	3 691	3 886
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(525 642)	(415 120)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	68 155	6 614
Intérêts - Fonds affectés en fiducie	(188)	(746)
	<u>1 841 444</u>	671 600
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>1 831 831</u>	1 115 526
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>3 673 275</u>	1 787 126
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements d'apport à recevoir	74 619	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(834 979)	(1 293 593)
Cession d'immobilisations corporelles	2 000	25 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	274 644	808 757
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(483 716)</u>	(459 836)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme		665 456
Remboursements d'emprunts	<u>(74 619)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(74 619)</u>	665 456
Augmentation de l'encaisse		
Encaisse au début	<u>3 114 940</u>	1 992 746
Encaisse à la fin	<u>7 102 330</u>	1 994 644
	<u>7 102 330</u>	3 987 390

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Situation financière

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Court terme		
Encaisse	7 102 330	3 987 390
Comptes clients et autres créances (note 4)	2 141 552	2 475 730
Tranche des apports à recevoir échéant à moins de un an	75 210	54 011
	<u>9 319 092</u>	<u>6 517 131</u>
Long terme		
Apports à recevoir (note 5)	515 627	611 445
	<u>9 834 719</u>	<u>7 128 576</u>
PASSIFS		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	1 727 960	1 269 544
Revenus reportés (note 7)	4 355 470	3 223 814
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	75 210	54 011
	<u>6 158 640</u>	<u>4 547 369</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 9)	515 627	611 445
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	3 349 731	3 600 729
	<u>10 023 998</u>	<u>8 759 543</u>
DETTE NETTE		
	<u>(189 279)</u>	<u>(1 630 967)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS ET ACTIFS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS		
Encaisse assujettie à des restrictions - Fiducie	22 490	22 302
Frais payés d'avance	94 034	1 615
Placements (note 11)	308 306	308 306
Immobilisations corporelles (note 12)	5 419 535	5 484 026
Droits d'usage (note 13)	70 135	73 826
	<u>5 914 500</u>	<u>5 890 075</u>
	<u>5 725 221</u>	<u>4 259 108</u>
SOLDES DE FONDS		
Fonds affecté en fiducie	22 490	22 302
Fonds d'immobilisations corporelles	4 452 713	3 444 239
Fonds d'administration (déficitaire)	(249 982)	(397 673)
Fonds de réserve	1 500 000	1 190 240
	<u>5 725 221</u>	<u>4 259 108</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Membre du conseil

Directrice générale

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil de bande est une entité légale telle que définie dans la Loi sur les indiens. Un Conseil de bande est considéré comme un gouvernement local composé d'un chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la bande pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement. Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik est composé d'un chef, d'un vice-chef ainsi que de trois conseillers.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Selon l'entente avec « Services aux Autochtones Canada » (SAC), les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes du fonds approprié.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les produits d'intérêts non affectés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de contrats et services sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu ou que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

La société constate ses revenus de redevances, selon les modalités prévues aux ententes conclues, au moment de leur distribution, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Comptabilité par fonds

Les règles de la comptabilité par fonds ont servi à la préparation de ces états financiers. Les ressources sont regroupées dans des fonds correspondant à des activités ou objectifs spécifiques. L'organisme utilise quatre catégories de fonds: le fonds d'administration, le fonds de réserve, le fonds d'immobilisations corporelles et le fonds en fiducie.

- Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion;
- Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à l'administration;
- Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles;
- Le fonds affecté en fiducie est composé de fonds détenus en fiducie (capital et intérêts) auprès du SAC.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme sont employés normalement pour servir des services futurs.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent:

	Taux
Bâtiments	5 %
Système sanitaire	15 à 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipements	20 %
Équipement informatique	30 %
Droits d'usage	5 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des revenus et dépenses.

3 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit la majeure partie de ses revenus conformément à une entente de financement avec les Services aux Autochtones Canada (SAC).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
	\$	\$
Comptes clients	28 259	59 747
Apports à recevoir		
Services aux Autochtones Canada	778 870	620 980
Secrétariat aux Affaires Autochtones	651 106	806 861
Autres apports à recevoir	224 351	555 981
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun, sans intérêt	324 713	334 023
Taxes à la consommation à recevoir	134 253	98 137
	2 141 552	2 475 729

5 - APPORTS À RECEVOIR

	2020	2019
	\$	\$
Secrétariat aux affaires autochtones	590 837	665 456
Tranche échéant à moins de un an	(75 210)	(54 011)
	515 627	611 445

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 162 990	1 018 174
Salaires et charges sociales à payer	564 970	251 370
	1 727 960	1 269 544

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

7 - REVENUS REPORTÉS

	2020	2019
	\$	\$
Ententes sur les frais de scolarité - éducation # 2290	818 718	296 986
Service de transport - Éducation # 2313	178 500	
Aide financière - allocation # 2314	172 750	
Amélioration locative École Mikizicec # 2360	263 037	263 037
École Mikizicec # 2760	16 365	19 715
Centre Savoir Être Savoir Faire Salle Communautaire # 9085	712 000	610 282
Développement des services de 1er ligne # 2775		129 185
Projet langue et culture # 2781	101 106	
Gestion et soutien - services de santé communautaire # 3000	31 826	29 450
Rénovations centre de santé # 3090		45 000
Principe de Jordan - Services connexes (PJ-SDC) # 3350	69 969	29 103
Rénovations / Construction / Centre de Santé # 3370	137 918	
Développement économique des collectivités # 2768	93 600	140 400
Projet touristique communautaire # 9113	30 461	26 153
Projet Kinomasi Mikwan # 9114	16 361	15 483
Service de traiteur communautaire # 9115	9 684	
Coordonnateur Mobilisation Communautaire # 2774		5 000
Maison des jeunes # 2805	25 563	55 347
Paniers de noël # 2806	25 000	12 273
Mise à jour plan mesures d'urgences aide gestion # 2332		80 318
Administration - Soutien aux gouvernements indiens # 2767	746 579	612 281
Transport Employés # 2769	167 891	78 128
Élaboration recueil de traduction phonétique mots algonquins # 3999	61 130	3 000
Formation et Perfectionnement Conseil des Anicinapek de Kitcisakik # 9086	7 333	17 326
Projet Nadagam # 2768-1		91 720
Journée Nationale des Autochtones 21 juin # 2330	16 000	
Programme de loisirs membres de la communauté # 2550	29 183	4 645
Activités Communautaires / Jeux Annuels # 2555	27 241	8 797
Terrain multi-sport communautaire # 9106		63 149
Construction toiture patinoire / Pacte rural MRC Vallée-de-l'Or # 2517	101 716	
Revitalisation du cimetière des aînés SAA # 2521		30 400
Immobilisation et travaux publics # 2765	210 948	235 025
Déneigement chemin d'accès Bourque # 2766	50 166	37 219
Licence en Construction # 9028	20 703	
Bois de Chauffage # 9038	120 457	94 026
Projet d'entrevues - Anishnabek Otakiwan # 9064	8 948	8 948
Consultation foresterie / SAA # 9067		155 000
Projet Adjijimoc # 9069	28 259	26 418
Formation Générale aux Adultes (FGA) # 2758-5	19 691	
Wanaki - développement des capacités # 2490	19 587	
Table de Discussions # 2491	14 280	
Revendications Particulières & Spéciales # 2493	2 500	
	4 355 470	3 223 814

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

8 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 250 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,25 % (3,7 %, 5,2 % au 31 mars 2019). Les créances, jusqu'à concurrence de 265 000 \$, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

9 - DETTE À LONG TERME

	Court terme	2020	2019
	\$	\$	\$
Effet à payer, 4,51 %, remboursable par versements semestriels de 31 966 \$, échéant en octobre 2023 (a)	43 274	468 738	510 000
Effet à payer, 4,51 %, remboursable par versements semestriels de 18 543 \$, échéant en décembre 2023 (a)	31 936	122 099	155 456
		590 837	665 456
Versements exigibles à court terme	75 210	75 210	54 011
		515 627	611 445

- a) Ces effets à payer sont garantis par le Secrétariat aux affaires autochtones qui s'engage à effectuer les paiements en capital et en intérêts sur ces emprunts pour un montant maximum autorisé de 665 456 \$ en capital.

Les effets à payer sont garantis par une hypothèque mobilière de 265 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 75 210 \$ en 2021, à 78 641 \$ en 2022, à 82 228 \$ en 2023, à 71 324 \$ en 2024 et à 283 434 \$ en 2025.

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	3 600 729	3 207 092
Encaissements	274 644	808 757
Amortissement des apports reportés	(525 642)	(415 120)
Solde à la fin	3 349 731	3 600 729

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

11 - PLACEMENTS

	2020	2019
	\$	\$
Parts privilégiées - Coopérative de Solidarité Wenicec (10 parts)	10 000	10 000
Parts - Projet Nadagam (35 %)	298 306	298 306
	<u>308 306</u>	<u>308 306</u>

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	2019
	\$	\$	\$	Valeur comptable nette
Bâtiments	4 427 990	1 486 561	2 941 429	3 000 984
Système sanitaire	1 168 594	862 254	306 340	361 076
Matériel roulant	2 313 679	1 197 581	1 116 098	1 147 095
Équipements	1 701 385	867 201	834 184	754 723
Équipement informatique	426 268	204 784	221 484	220 148
	<u>10 037 916</u>	<u>4 618 381</u>	<u>5 419 535</u>	<u>5 484 026</u>

13 - DROITS D'USAGE

	2020	2019
	\$	\$
Droits d'usage	129 793	129 793
Amortissement des droits d'usage	(59 658)	(55 967)
	<u>70 135</u>	<u>73 826</u>

En 2008, l'organisme a contribué à la construction du CPE Misipison pour un montant total de 129 793 \$. Cette contribution permet à l'organisme d'utiliser 12,75 % de la superficie du bâtiment pour la pré-maternelle (K4).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

14 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

	2020	2019
	\$	\$
Revenus selon les états financiers (page 6) :		
Entente de transferts financiers	4 273 627	3 496 851
Contributions		
Paiements de contribution fixes	2 163 179	1 694 257
Paiements de contribution souples		244 418
Remboursements et recouvrements		(38 127)
	6 436 806	5 397 399
Revenus répartis aux projets suivants :		
Augmentation des salaires des enseignants # 2107		1 219
Formule pour les services d'enseignement # 2280		322 786
Ententes sur les frais de scolarité - éducation # 2290	1 627 345	626 509
Services auxiliaires # 2291	107 100	19 220
Service d'hébergement des élèves # 2312	28 832	847 390
Service de transport - Éducation # 2313	83 835	83 835
Aide financière - allocation # 2314	343 654	12 302
Orientation et conseils - Éducation # 2315		35 528
Aide et conseils - éducation # 2316	128 911	156 359
Immobilisation école Mikizicéc / Infrastructure d'enseignement # 2318	375 813	126 723
Location d'immobilisations pour fins d'éducation # 2542		43 425
Éducation post-secondaire # 2761	276 948	175 080
Développement des services 1ère ligne / Plan d'action économique du Canada # 2775	596 921	622 594
Accompagnement 1ère ligne / Plan d'action économique du Canada (PAEC) # 2776	15 000	15 000
Famille répits 1ère ligne / Plan d'action économique du Canada (PAEC) # 2777	10 000	5 000
Activités culturelles et communautaires 1ère ligne / Plan d'action économique du Canada (PAEC) # 2778	100 000	15 000
Violence familiale - Projet prévention # 2779	62 926	
Intervenant hommes - Projet prévention # 2780	62 926	
Projet langue et culture # 2781	121 451	
Maintien à domicile / Services de support social # 3037	143 019	137 749
Société économique de Kitcisakik # 9030	22 056	
Administration de l'inscription des indiens # 2057	3 805	3 665
Assistance sociale / Aide au revenu # 2762	673 523	646 924
Maison des jeunes # 2805	47 867	47 883
Frais d'administration des régimes de pension et contributions d'employeurs # 2121		1 600
Mise à jour plan mesures d'urgences aide gestion des urgences # 2332		80 318
Consultations et la rédaction d'une politique d'habitation # 2342	50 000	
Avantages sociaux des employés # 2632	56 523	116 223
Administration / Soutien aux gouvernements indiens # 2767	373 665	365 572
Développement économique des collectivités # 2768	92 167	88 771
Programme de développement professionnel et institutionnel # 3085	111 559	140 000
Technologie # 9055		
Gestion des matières résiduelles & Ecocentre # 2492	196 708	355 521
Systèmes Sanitaires (Bloc) - Agrandissement et Rénovations # 2513		24 100
Forage nouveau puits eau potable # 2514	75 000	
Aqueduc et égoût - Fonctionnement et entretien # 2515	63 961	61 730
Formation NTKN menuiserie Infrastructure & Capacité # 2520	33 250	34 500
Fonctionnement et entretien de la génératrice # 2556	35 095	35 095
Projets SRCB - Département immobilisations, travaux publics # 2763	165 000	82 211
Immobilisations et travaux publics # 2765	114 215	67 567
Travaux correctifs au système de chauffage école Mikizicéc # 4215	100 000	
Licence en Construction # 9028	20 703	
Wanaki / Développement des capacités # 2490	52 000	
Table de discussion # 2491	65 028	
	6 436 806	5 397 399

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

15 - GARANTIE

L'organisme garantit un prêt d'une société apparentée d'un solde de 28 125 \$ au 31 mars 2020 et n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité. Selon les termes de l'entente, l'organisme devra, jusqu'en décembre 2020, être prête à acquitter les obligations de la société apparentée en matière de remboursement du prêt si cette dernière n'est pas en mesure de le faire. Le montant maximum que l'organisme pourrait devoir régler aux termes de l'entente est de 28 125 \$. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que cette garantie soit exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

16 - PASSIF AU TITRE DE SITES CONTAMINÉS

L'organisme peut avoir des sites contaminés non listés sur son territoire. Cependant, comme la responsabilité liée à la restauration, sujette aux lois applicables et à la réglementation, n'a pas encore été déterminée pour ces sites contaminés potentiels, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Si la responsabilité liée à la restauration de l'organisme est déterminée dans le futur et que le montant du passif connexe peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, ce dernier serait comptabilisé contre les résultats, déduction faite des recouvrements provenant d'autres autorités gouvernementales et ce, dans l'année d'une telle détermination.

17 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT UN ADMINISTRATEUR COMMUN

	2020	2019
	\$	\$
Sociétés ayant un administrateur commun		
Revenus	276 541	276 176
Charges	487 354	511 671

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

18 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

18 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	2020	2019
	\$	\$
Comptes clients	28 259	59 747
Apports à recevoir	1 666 874	1 983 822
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun	324 713	334 023
	2 019 846	2 377 592

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2020 et 2019 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix :

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les effets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc la société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

18 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

19 - BUDGET

Les données budgétaires présentées pour les projets sont celles qui étaient disponibles et ne sont pas auditées ni examinées.

20 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale. Subséquemment, le Service aux Autochtones Canada a octroyé un fond d'urgence de 576 326 \$, qui doit exclusivement être utilisé pour aider l'organisme à se préparer et faire face aux répercussions de la pandémie.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

21 - INFORMATION SECTORIELLE

	Éducation		Santé	
	Budget 2020	2020	Budget 2020	2020
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	3 414 729	3 414 729	5 221 214	4 861 740
Gouvernement provincial				
Transferts			466 507	455 508
Apports afférents aux immobilisations corporelles				(11 627)
Revenus reportés de l'année précédente	1 190 020	1 190 020	232 738	232 738
Revenus reportés à l'année suivante		(2 161 370)		(340 819)
Autres revenus	1 003 838	1 003 838	10 568	(32 441)
	5 608 587	3 447 217	5 931 027	5 165 099
Dépenses				
Salaires et charges sociales	2 121 246	1 885 436	2 381 266	2 279 236
Autres dépenses	2 542 489	1 487 720	3 211 074	2 837 389
	4 663 735	3 373 156	5 592 340	5 116 625
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	944 852	74 061	338 687	48 474
Transferts aux immobilisations corporelles	(55 168)	(175 779)	(149 964)	(15 419)
Autres transferts	101 718	101 718	(396)	(396)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	991 402	-	188 327	32 659
	Développement économique		Développement social	
	Budget 2020	2020	Budget 2020	2020
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	114 223	114 223	725 195	725 195
Gouvernement provincial				
Transferts			52 000	52 000
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente	182 036	182 036	72 620	72 620
Revenus reportés à l'année suivante	(93 600)	(150 106)		(50 563)
Autres revenus	105 547	105 547	51 129	71 689
	308 206	251 700	900 944	870 941
Dépenses				
Salaires et charges sociales	129 015	129 015	264 954	264 954
Autres dépenses	131 903	131 902	605 754	601 313
	260 918	260 917	870 708	866 267
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	47 288	(9 217)	30 236	4 674
Transferts aux immobilisations corporelles		9 217		
Autres transferts	9 217		(4 674)	(4 674)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	56 505	-	25 562	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

21 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Administration des bandes		Secteur communautaire	
	Budget 2020	2020	Budget 2020	2020
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	690 568	690 568		
Gouvernement provincial				
Transferts				
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(70 727)		
Revenus reportés de l'année précédente	882 773	882 773	76 591	76 591
Revenus reportés à l'année suivante		(982 933)		(72 424)
Autres revenus	2 383 911	2 537 444	106 511	106 511
	<u>3 957 252</u>	<u>3 057 125</u>	<u>183 102</u>	<u>110 678</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	861 921	614 521		
Autres dépenses	1 195 563	1 082 600	80 678	80 678
	<u>2 057 484</u>	<u>1 697 121</u>	<u>80 678</u>	<u>80 678</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	1 899 768	1 360 004	102 424	30 000
Transferts aux immobilisations corporelles	(166 042)	(86 501)	(30 000)	(30 000)
Autres transferts	(56 953)	(105 865)		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	1 676 773	1 167 638	72 424	-
 Immobilisations - Travaux publics				
	Budget 2020	2020	Budget 2020	2020
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	881 272	881 272		
Gouvernement provincial				
Transferts	54 000	54 000	119 850	119 850
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(192 290)		
Revenus reportés de l'année précédente	302 644	302 644	284 392	284 392
Revenus reportés à l'année suivante		(383 533)		(157 664)
Autres revenus	549 542	602 495	183 736	183 736
	<u>1 787 458</u>	<u>1 264 588</u>	<u>587 978</u>	<u>430 314</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	360 596	258 818	257 012	246 419
Autres dépenses	926 781	805 592	189 041	180 495
	<u>1 287 377</u>	<u>1 064 410</u>	<u>446 053</u>	<u>426 914</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	500 081	200 178	141 925	3 400
Transferts aux immobilisations corporelles	(212 295)	(247 237)	(3 400)	(3 400)
Autres transferts	(27 426)			
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	260 360	(47 059)	138 525	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

21 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Kitcisakik - CSEF		Village Wanaki	
	Budget 2020	2020	Budget 2020	2020
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	386 901	386 901	142 028	142 028
Gouvernement provincial				
Transferts			18 000	18 000
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente			(19 691)	(36 367)
Revenus reportés à l'année suivante				
Autres revenus	386 901	367 210	160 028	123 661
Dépenses				
Salaires et charges sociales	160 235	160 235		
Autres dépenses	206 975	206 975	160 028	123 661
	367 210	367 210	160 028	123 661
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	19 691	-	-	-
Transferts aux immobilisations corporelles				
Autres transferts				
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	19 691	-	-	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

21 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Total	
	Budget 2020	2020
	\$	\$
Revenus		
Gouvernement fédéral		
Transferts	11 189 229	10 829 755
Gouvernement provincial		
Transferts	710 357	699 358
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(274 644)
Revenus reportés de l'année précédente	3 223 814	3 223 814
Revenus reportés à l'année suivante	(93 600)	(4 355 470)
Autres revenus	4 781 683	4 965 720
	19 811 483	15 088 533
Dépenses		
Salaires et charges sociales	6 536 245	5 838 634
Autres dépenses	9 250 286	7 538 325
	15 786 531	13 376 959
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	4 024 952	1 711 574
Transferts aux immobilisations corporelles	(616 869)	(558 336)
Autres transferts	21 486	
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	3 429 569	1 153 238